

Je cite maintenant un extrait de la page 55 de la publication mentionnée, passage qui a trait à la protection des forêts. Le voici:

Le gouvernement de l'Alberta a tracé les grandes lignes d'un programme d'envergure pour la protection des forêts; il a déjà pris des mesures déterminées dans ce sens. Des régions étendues sont destinées à devenir des forêts permanentes, dans lesquelles aucune colonisation ne sera permise, et tous travaux de coupe devront se conformer à des règlements prévoyant la conservation et un abattage sélectif. Les restrictions concernant l'établissement de colons dans les régions boisées ne s'opposeront pas au progrès. Des négociations avec le gouvernement fédéral ont eu pour résultat l'élaboration d'un programme de conservation pour tout le versant oriental des montagnes Rocheuses. La protection de cette vaste région incombe à une commission spéciale.

Je me permets d'interrompre un moment cette citation pour féliciter les ministres autorisés du Gouvernement d'Ottawa du concours qu'ils ont apporté à l'Alberta lorsqu'il s'est agi d'établir des mesures de protection sur le versant oriental des montagnes Rocheuses. C'était là une action louable qui devrait avoir d'excellents résultats pour les générations qui nous succéderont.

Le principal objectif consiste à stabiliser et à amplifier l'alimentation de toutes les rivières qui arrosent les prairies. On coordonne les expériences et les travaux de recherches avec les méthodes d'exploitation effective, afin d'établir la meilleure façon de procéder dans l'industrie forestière. On obtiendra ainsi une quantité annuelle de bois pour l'industrie du bois de cette province qui est en progrès constant, tout en assurant, par l'application des principes de reboisement, une source perpétuelle d'approvisionnement.

J'interromps ma lecture pour déclarer que cela constitue un état de choses idéal. C'est une situation qui devrait exister dans toutes les régions, d'une extrémité à l'autre du Canada. Je poursuis:

En 1949, on a entrepris un relevé des ressources forestières de l'Alberta et, depuis cette date, on a photographié une étendue de 70,000 milles carrés. Ces photographies servent à l'établissement de cartes de base et de cartes d'inventaire forestier. On a créé une division des relevés forestiers, dirigés par un ingénieur, qui s'occupe des relevés et des photographies ayant trait aux forêts. On a aménagé des routes et des sentiers qui s'étendent sur plusieurs milles et on a pourvu de lignes téléphoniques des régions autrefois inaccessibles pour la lutte contre les incendies. L'installation de tours de guet supplémentaires et de radios émetteurs et récepteurs ont accru les mesures de protection destinées à sauvegarder les précieuses ressources naturelles que constituent les forêts albertaines.

Lorsqu'il s'agit d'aménager des routes, d'explorer certaines régions pour y découvrir du pétrole, du minerai ou encore pour en tirer du bois, les photographies aériennes sont une aide précieuse à l'exploitant d'entreprises pétrolières ou forestières, à l'arpenteur ou à l'ingénieur. Depuis que le ministère provincial des Terres et Forêts a entrepris son programme de photographie aérienne, il a accumulé 120,000 photographies. L'Alberta est la première province à photographier systématiquement son territoire. L'économie de temps,

d'argent et d'énergie qui résultera de cette entreprise aidera grandement l'expansion et la mise en valeur des ressources de la province.

J'interromps cette citation pour signaler qu'il s'agit là d'un des procédés qui ont eu des résultats si utiles à l'industrie pétrolière de l'Alberta. Je crois que cela suffit à indiquer les précautions prises par l'Alberta. Le document indique plus loin que des mesures très soigneuses ont été prises en vue de protéger le gibier, les animaux à fourrure et d'en augmenter le nombre. Des mesures très efficaces ont aussi été prises,—bien que le programme en soit à son début,—pour favoriser les pêches de l'Alberta et en assurer la protection.

Je me réjouis que ce débat ait lieu. J'aurais voulu que quelques-uns des orateurs nous eussent présenté des propositions plus concrètes et plus pratiques quant aux moyens d'atteindre leurs buts. Toutefois, je le répète, le débat a son utilité. Nous, les crédites, approuvons entièrement toute mesure sage visant à la mise en valeur et à la conservation des ressources du pays.

**M. George A. Drew (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je veux traiter très brièvement un ou deux points soulevés au cours de la discussion.

L'honorable représentant de Cap-Breton-Sud (M. Gillis) a dit que durant le débat qui vient d'avoir lieu, il n'a été question d'aucun endroit à l'est du Québec. Je tiens à relever cette remarque. Je n'ai pas voulu traiter en détail les possibilités extraordinaires de l'industrie du fer dans tout le Canada. Cependant, à plusieurs reprises, j'ai exposé nettement ma conviction profonde que dans toutes les parties du pays il existe des possibilités immenses s'offrant à l'utilisation de nos ressources en fer. J'espérais avoir dit bien clairement que je n'ajoutais aucune réserve à ma déclaration lorsque j'ai dit qu'un nouvel empire sidérurgique était à se former dans tout le Canada. J'ai précisé davantage, parlant de la possibilité de faire un usage accru de nos ressources naturelles de l'Atlantique au Pacifique. Je le mentionne seulement pour la raison que je n'ajoutais aucune réserve à mes remarques; je formulais une déclaration qui, je crois, s'applique à nos ressources en minerai de fer dans tout le pays. Je veux aussi traiter un ou deux points soulevés par le ministre du Commerce (M. Howe). Je ne l'ai pas interrompu, mais il a donné à mes remarques une interprétation qu'elles ne motivaient pas, j'en suis certain. Il a dit que j'avais proposé que pas une seule livre de minerai de fer ne devrait aller au Royaume-Uni. Je n'ai pas fait pareille assertion. J'ai dit qu'il fallait assurer jusqu'à la dernière livre de matières premières néces-